

*Droits politiques des fonctionnaires—Loi*

L'abolition des contrôles sur la participation des fonctionnaires au processus électoral durant leurs loisirs n'a aucun effet connu sur l'harmonie du milieu de travail. Là où l'on a tenté l'expérience, on l'a trouvée tout à fait acceptable.

L'article qui interdit ce genre d'activité politique empiète sur les libertés fondamentales des fonctionnaires beaucoup plus que nécessaire pour assurer l'impartialité du service public et l'apparence de l'impartialité. Il est injustifiable de limiter sans raison la liberté fondamentale des personnes. Le gouvernement n'a pas prouvé qu'il faut restreindre ces libertés.

Si le gouvernement veut introduire très prudemment des restrictions, il peut le faire.

Je veux citer encore une fois le professeur Whitaker. Il dit ceci:

La démocratie doit représenter plus que le simple droit de vote sinon elle ne signifie pas grand chose. La démocratie comprend le droit pour tous les citoyens de participer au processus démocratique et de discuter à fond les problèmes. Dans une démocratie représentative, cela signifie que la citoyenneté a pour attribut essentiel le droit de participer à des activités politiques en faveur d'un parti, notamment l'élection des candidats pour un poste électif et le droit d'essayer d'influencer les choix électoraux de leurs concitoyens au moyen de l'activité électorale.

Je regrette que les députés conservateurs ne soient pas disposés à appuyer cette mesure. Je leur rappellerai la promesse que le parti conservateur a faite durant la dernière campagne électorale au sujet des droits politiques des fonctionnaires:

Le parti progressiste-conservateur croit que les restrictions imposées actuellement aux activités politiques sont inutiles et probablement injustifiables en vertu de la Charte canadienne des droits et des libertés. Bien qu'on doive limiter les droits de certains hauts fonctionnaires pour éviter les conflits d'intérêts, nous croyons qu'on pourrait régler cette question sans priver de leurs droits plus de 200 000 fonctionnaires.

Nous croyons que cette question devrait être étudiée par un comité parlementaire multipartite . . .

Un tel comité sera formé, bien sûr, si la Chambre permet que ce projet de loi se rende au comité:

. . . en consultation avec les organisations de fonctionnaires et nous croyons que le problème peut être rapidement résolu.

Nous n'avons pas besoin de longue étude. La question est débattue depuis bien des années. Nous connaissons les solutions. Il s'agit peut-être simplement d'apporter quelques modifications d'ordre secondaire à la loi. Nous voudrions cependant que la Chambre renvoie le projet de loi au comité pour que tous les Canadiens puissent être fiers des mesures que nous adopterons et pour que la grande majorité de nos fonctionnaires puissent participer pleinement à la vie politique du pays.

• (1740)

**M. David Daubney (Ottawa-Ouest):** Madame la Présidente, je prends encore une fois la parole au sujet d'une question qui mérite certainement d'être débattue et encore plus d'être réglée.

Quand j'en ai parlé pour la première fois il y a deux ans, j'avais de bonnes raisons d'espérer que le Conseil du Trésor prendrait rapidement des mesures pour définir et étendre les droits politiques des plus de 230 000 Canadiens adultes qui, jusqu'ici, souvent à cause de décisions bureaucratiques, n'ont pas pu exprimer leurs opinions politiques comme les autres Canadiens trouvent normal de le faire. Il s'agit des fonctionnaires du Canada, de gens qu'on empêche de s'exprimer sur les questions politiques, de gens à qui l'on défend de répondre au

téléphone ou de distribuer des dépliants pour des candidats aux élections provinciales ou fédérales, de gens à qui un organisme quelconque, qui n'est parfois pas le Parlement, le gardien de notre démocratie, mais plutôt un organisme réglementaire non élu, peut interdire de se joindre à leurs concitoyens pour exprimer leurs opinions sur des questions qui revêtent peut-être beaucoup d'importance pour eux.

Je ne dis rien de neuf. Je suis intervenu à la Chambre à plusieurs reprises pour exposer en détail les arguments en faveur de la reconnaissance des droits politiques des fonctionnaires fédéraux et pour essayer de réfuter les arguments de ceux qui priveraient les fonctionnaires de ces droits. J'ai écrit des articles sur le sujet dans *Policy Options*, journal publié par l'Institut de recherches politiques, dans le *Citizen* d'Ottawa et dans *Le Droit*. Plusieurs de mes collègues du côté ministériel et du côté de l'opposition ont traité longuement du sujet.

Faut-il s'étonner que le débat d'aujourd'hui dégage des relents d'anciens débats, une impression déprimante de déjà vu? Je me suis abstenu de présenter un projet de loi sur la question parce que j'ai cru le Conseil du Trésor quand il nous a dit que le gouvernement proposerait une mesure législative.

Mon parti s'est engagé pendant la campagne électorale à présenter une mesure législative visant à définir les droits politiques des fonctionnaires et à octroyer à la plupart d'entre eux les droits que les autres Canadiens prennent pour acquis. Je ne prends pas cette promesse à la légère. Il était normal d'attendre un certain temps pour présenter un tel projet de loi parce qu'il fallait essayer de savoir quelles seraient les répercussions d'une telle initiative sur les autres activités des fonctionnaires.

Nous avons déjà tenu un débat très détaillé à ce sujet. Rien ne justifie à mon sens le refus d'honorer la promesse faite par mon parti pendant la dernière campagne électorale. Pourtant on risque fort que la recherche d'une solution à ce problème soit remise de nouveau à plus tard, et qu'aucun projet de loi à cet égard ne soit présenté par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) avant les prochaines élections. Nous risquons fort qu'aucune mesure ne soit présentée, que la promesse faite pendant la dernière campagne électorale ne soit pas tenue. Il n'y a pas plus de deux semaines, un porte-parole du Conseil a reconnu ouvertement que malgré la durée du débat, aucune mesure législative ne sera présentée, et certainement pas en vigueur, avant les prochaines élections.

Qu'est-ce que cela signifie pour les fonctionnaires? Cela signifie qu'une fois de plus, des centaines voire des milliers de fonctionnaires de toutes les régions du pays qui ont participé libéralement—si je puis utiliser un terme aussi péjoratif—aux campagnes électorales de tous les trois partis politiques craindront de se faire coincer par la Commission de la Fonction publique pour avoir rempli des enveloppes ou préparé des pancartes. Cela signifie que les chauffeurs, les commis ou les techniciens qui n'auront peut-être jamais rien à voir avec les politiques, ne devront pas oublier qu'ils ne peuvent pas participer comme leurs voisins aux activités électorales les plus modestes sans risquer de perdre leur emploi. Cela veut dire que, encore une fois, tous les partis politiques de la Chambre seront privés des services de personnes douées et intelligentes auxquelles la Commission de la Fonction publique refusera un congé pour se porter candidat.